

ROUBAIX

La grève de Croix

Un de nos confrères, défenseur attitré du contre-fort et de l'autel, se donne depuis quel temps vis-à-vis de nous des airs de Mentor, ayant l'air de prétendre nous dicter notre règle de conduite pour la défense des intérêts provinciaux.

Tout d'abord, ce singulier confrère nous reprochait de subordonner les questions ouvrières à la lutte anticlericale.

Nos lecteurs qui connaissent notre action journalière souriront d'une accusation semblable.

Ils savent que nous considérons l'émancipation morale et intellectuelle des travailleurs comme intimement liée à leur émancipation matérielle.

Mais nous ne croyons pas négliger jamais le dernier point de l'émancipation : le dogme et l'ignorance qui étouffent les consciences et les intelligences des hommes du peuple, cela ne nous empêche pas de combattre aussi énergiquement les puissances d'oppression capitaliste qui leur ont enlevé le bien-être matériel auquel ils ont droit.

Cela, notre sarcastique Mentor le sait bien au fond ! Seulement ce diable de confrère, ce pieux confrère plutôt, nous suppose toujours animé des plus sinistres desseins !

Tenez, par exemple, commentant la grève des forgerons de l'établissement Seynave-Dubocage, à Croix, il trouve mauvais que nous ayons défendu jusqu'à la mort, c'est le cas de le dire, les justes revendications des grévistes luttant très explicitement de quelques camarades syndiqués s'étant mis à la disposition de ces derniers pour les aider à triompher :

« Nous savons dit-il, ce qu'il faut penser des hyppocrites de la bourgeoisie qui — c'est dans son rôle — représente tous ces grévistes comme animés des meilleures intentions. L'ardeur qu'elle met à les défendre prouve surabondamment que la politique est loin d'être étrangère à leurs menées... »

Comment peut-on s'exprimer avec autant de parti-pris !

Des ouvriers sont depuis deux ans, victimes de continuelles diminutions de salaires. Ne voyant pas être réduits à mourir complètement de faim en travaillant, ils font auprès de leur patron une démarche afin d'éviter cette alternative, assez inquiétante, ou en conviendra.

Le patron, nouvelle avec de révoltantes violences de langage. Les ouvriers déclinent d'y répondre et restent corrects. Bien plus, une première fois éconduits avec la dernière grossièreté par leur employeur, ils renouvellent quatre fois leur tentative afin d'obtenir en suite un meilleur salaire.

Enfin, le patron persistant à leur faire dire « qu'il n'est pas là, les ouvriers sollicitent l'arbitrage (non d'une personnalité politique à eux favorable) mais d'un magistrat de la République ! »

Peut-on concevoir une attitude plus calme, plus digne, plus respectable à tous les points de vue ? Et s'il fallait admettre que tout cela ait été « machiné » par les « meneurs », est bien nous ne verrions pas en « finir » en nous-mêmes à nous-mêmes se reprocher blâmables dans leur rôle !

Notre rôle, à nous, a consisté et consiste encore à défendre les causes que nous croyons équitables en consultant nos intérêts de la classe à laquelle nous appartenons, et que nous nous sentons obligés de défendre, à l'exclusion de tous moyens violents. Et, ce faisant, nous n'avons pas encore découvert ou pu deviner dans tout cela, rien de plus que la lutte pour nous, pour, peut-être tout-à-fait gratuitement.

MARCELS.

LA FRANCE AUX FRANÇAIS

L'agen Vanmansart a arrêté, mercredi, vers six heures du soir, rue Neuve-Racine, le nommé Louis Kupper, 28 ans, peintre, demeurant dit, rue, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

LES TROTTIERS DE ROUBAIX

M. Alphonse Braine, 40 ans, dresseur, demeurant rue du Tilleul, cité Lauriant, 15, s'est blessé en tombant, mercredi soir, vers sept heures, sur la bordure du trottoir de la rue de Lannoy.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Coureau, le blessé a pu regagner son domicile.

LES RENTES D'OUVRIERS

Chez MM. Félix Vanctryne et Cie, M. Jean-Baptiste Vanckenbeuge, 75 ans, tisserand, demeurant au Blanc-Beau, 12, rue des Bielets, s'est fait une déchirure musculaire de la région thoracique en soulevant un poids (10 jours de repos).

Au même établissement, M. Laurent Deleu, 42 ans, charpentier, demeurant rue Fresnoy, 27, s'est fait une entorse du poignet droit en combattant (10 jours de repos).

À la Société anonyme de la rue de Barva, M. Constantin Mareis, 55 ans, tisserand, demeurant à Lannoy, rue du Cimetiére, a été blessé à l'auriculaire gauche par la chute d'un poids (10 jours de repos).

Chez M. Cuvros-Mahieu, M. Félix Coker, 41 ans, fleur, demeurant rue Decrême, 57, s'est fait une contusion au genou gauche en tombant (10 jours de repos).

Un apprenti de chez MM. Leveulle frères, le jeune Rémy Accou, 15 ans, demeurant rue Wagram, 5, a été contusionné à la main gauche par la chute d'une pièce (10 jours de repos).

Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Porriez, M. Jules Frappey, 59 ans, domestique, demeurant rue de Leets, 5, s'est fait une entorse lombo sacré en soulevant une caisse (10 jours de repos).

Une rattachée de chez MM. Etienne Merte et Cie, Mlle Marie Ponscel, 17 ans, demeurant rue du Pile, cour Bonté, 1, s'est fait une piqûre au pouce droit en travaillant (8 jours de repos).

Chez MM. Lefebvre et Bastin, M. Théophile Gousseaux, 45 ans, déboureur, demeurant rue Thibaut, a été blessé à l'annulaire droit en travaillant (10 jours de repos).

M. Henri Dhont, 24 ans, teinturier, demeurant rue Watt, cour Six-Gadenne, 24, s'est fait des brûlures à l'annulaire au pied droit en rapprochant un bac de teinture (15 jours de repos).

Chez Mlle veuve Gaydet et fils, M. Jules Dubizy, 39 ans, domestique, demeurant rue Roméo, s'est fait des contusions dans l'aisselle en tombant (15 jours de repos).

Chez M. Paul Lecomte, M. Honoré Raevens, 31 ans, encollure, demeurant rue Elisabeth, 10, a été contusionné au gros orteil gauche par la chute d'un rouleau (15 jours de repos).

Un domestique de chez MM. A. et J. Grioux fils, M. Jean Duprez, demeurant rue de l'Épée, 52, s'est fait une entorse du pouce droit en décrochant des barres de fer (20 jours de repos).

Chez MM. Emile-Roussel et fil, M. Charles Minens, 23 ans, teinturier, demeurant rue Cugnot, 40, a été brûlé à la main droite par de l'acide (15 jours de repos).

Chez MM. Wauwbergh et Defrane, M. Pierre Gernant, 31 ans, fondeur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 2, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite en tombant (20 jours de repos).

M. Louis Nisse, 30 ans, homme de peine chez MM. E. Vanclercx et fils, demeurant rue Anrin, cour Fignaux, 13, s'est contusionné le côté gauche en tombant (25 à 30 jours de repos).

Chez MM. Mullier frères, M. Philippe Dist, 10 ans, rattacheur, demeurant rue du Moulin-Tonton, à Watteles, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant (15 jours de repos).

À la teinturerie Veuve Goydet et fils, Mlle Julie Lebbens, 10 ans, soignesse, demeurant rue de la Limite, 25, à Croix, s'est fait une entorse tibia tarsienne gauche en tombant (15 jours de repos).

M. Jules Poignier, 40 ans, menuisier, chez M. Louis Rohart, demeurant à Herseaux, s'est luxé l'épaule droite et contusionné la cuisse droite en tombant d'une échelle (six semaines de repos).

Col l'ombre

Un sieur Collet Victor, qui exerce habituellement la profession d'ouvrier sans travail, a été cueilli hier, à 9 heures et demie, rue de l'Épée, en compagnie de deux camarades, dans un état d'ivresse trop visible, il injuriait les passants assez peu scrupuleux pour lui refuser une aumône dont il avait un besoin évident.

Collet, sujet connu de la police, a été mis à l'ombre momentanément, pour lui éviter d'autres indignations.

DESABUSES !

L'Affiche suivante, a été apposée hier, sur les murs de la ville :

« Aux cabaretiers et aux cafetiers ! »

« La majorité du Conseil municipal de Roubaix se propose, dans la séance du vendredi 17 courant, de voter une augmentation de taxe de 7 francs sur les alcools ! »

« Les cabaretiers et cafetiers de Roubaix, déjà si lourdement imposés, ne voudront pas laisser passer sans protestation cette nouvelle augmentation de taxes. »

« Ils se rendront tous vendredi prochain, à 8 heures et demie, en face de l'Hôtel de Ville pour protester contre ce projet qui accablait à la ruine la plupart d'entre eux, aux cris de : « A bas les taxes ! » à bas les impôts. »

« Un groupe de cabaretiers. »

Nous ignorons ce que sera cette manifestation, mais il nous semble difficile qu'on l'ait faite. La mesure que compte prendre la majorité de M. Motte soit rapportée, ou même ajournée pour une simple protestation, futelle fort bruyante.

Aux décisions municipales de M. Motte, les cabaretiers ont tenu leur sort entre leurs mains, ils auraient pu, par un geste simple, écarter d'eux le breuvage amer des surcharges pécuniaires et des impôts trop lourds, beaucoup d'entre eux n'ont voulu qu'ils n'aient été faits sans eux, et ils ont constaté que le maintien au pouvoir d'une municipalité exclusivement patronale, n'a pas apporté l'abondance chez les contribuables en général et chez les cabaretiers en particulier.

Les socialistes, gens simples, avaient révisé de voter chacun en rapport avec la situation qu'il occupe et l'importance des capitaux qu'il possède, ou a crié « haro ! » sur ces généraux, et on leur fit bien voir, en les remplaçant par d'autres, qu'ils n'avaient rien à la gestion des intérêts d'autrui.

Hélas ! jetons un pleur ! Aujourd'hui que les contribuables se frappent la poitrine ! Les taxes que des gens malintentionnés voulaient faire supporter aux travailleurs, sont finalement abattues sur la tête des cabaretiers et ceci n'est point pour leur plaisir, aussi ils réclament, ils manifestent, hélas, ils est trop tard... »

Nous donnons rendez-vous aux élections prochaines à MM. les cabaretiers et cafetiers provinciaux, peut-être enfin se résoudre-t-ils à faire le seul geste qui compte en France.

VISITE DES CARNOS

Judi après-midi, de 2 à 5 heures, M. Desquesne, commissaire, chef de la sûreté, accompagné de ses collaborateurs, a visité les maisons garnies et maisons suspectes, au point de vue mœurs, situées Grande-Rue, rue du Bassin, Pierre-de-Roubaix, Louis-Dupire, des Longues-Haies, Perrot, Parmontier, du Collège, Chapelle-Carréte et de l'Alma.

Cinq jeunes filles trouvées dans ces maisons, et qui n'ont pu justifier de moyens réguliers d'existence, feront l'objet d'un procès-verbal.

La nommée Julie Debacquer, 18 ans, se disant ouvrière, a été l'objet d'un procès-verbal, pour défaut de déclaration d'étranger.

NECROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort à l'âge de 29 ans, de M. Hervé-Joseph Milbéo, fils de feu notre regretté camarade Hervé Milbéo, qui appartenait pendant de longues années à l'administration municipale socialiste de Roubaix.

Nous exprimons à la famille Milbéo, nos condoléances attristées devant ce nouveau deuil qui la frappe.

Les obsèques auront lieu ce matin à neuf heures, à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaisle.

SINGULIERE TROUVAILLE

M. Paul Brunin, demeurant quai de Gravelines, 8, a trouvé rue de Mouvaux, trois barres de fer avec crochet. Il les a déposées au quatrième arrondissement.

Les Fourrières sont toujours en vogue. Nous conseillons aux Dames de ne pas acheter avant d'avoir vu aux Galeries Lilloises leurs assortiments supérieurs. 1744-4

LA FRANCE AUX FRANÇAIS

L'agen Vanmansart a arrêté, mercredi, vers six heures du soir, rue Neuve-Racine, le nommé Louis Kupper, 28 ans, peintre, demeurant dit, rue, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

LES TROTTIERS DE ROUBAIX

M. Alphonse Braine, 40 ans, dresseur, demeurant rue du Tilleul, cité Lauriant, 15, s'est blessé en tombant, mercredi soir, vers sept heures, sur la bordure du trottoir de la rue de Lannoy.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Coureau, le blessé a pu regagner son domicile.

LES RENTES D'OUVRIERS

Chez MM. Félix Vanctryne et Cie, M. Jean-Baptiste Vanckenbeuge, 75 ans, tisserand, demeurant au Blanc-Beau, 12, rue des Bielets, s'est fait une déchirure musculaire de la région thoracique en soulevant un poids (10 jours de repos).

Au même établissement, M. Laurent Deleu, 42 ans, charpentier, demeurant rue Fresnoy, 27, s'est fait une entorse du poignet droit en combattant (10 jours de repos).

À la Société anonyme de la rue de Barva, M. Constantin Mareis, 55 ans, tisserand, demeurant à Lannoy, rue du Cimetiére, a été blessé à l'auriculaire gauche par la chute d'un poids (10 jours de repos).

Chez M. Cuvros-Mahieu, M. Félix Coker, 41 ans, fleur, demeurant rue Decrême, 57, s'est fait une contusion au genou gauche en tombant (10 jours de repos).

Un apprenti de chez MM. Leveulle frères, le jeune Rémy Accou, 15 ans, demeurant rue Wagram, 5, a été contusionné à la main gauche par la chute d'une pièce (10 jours de repos).

Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Porriez, M. Jules Frappey, 59 ans, domestique, demeurant rue de Leets, 5, s'est fait une entorse lombo sacré en soulevant une caisse (10 jours de repos).

Une rattachée de chez MM. Etienne Merte et Cie, Mlle Marie Ponscel, 17 ans, demeurant rue du Pile, cour Bonté, 1, s'est fait une piqûre au pouce droit en travaillant (8 jours de repos).

Chez MM. Lefebvre et Bastin, M. Théophile Gousseaux, 45 ans, déboureur, demeurant rue Thibaut, a été blessé à l'annulaire droit en travaillant (10 jours de repos).

M. Henri Dhont, 24 ans, teinturier, demeurant rue Watt, cour Six-Gadenne, 24, s'est fait des brûlures à l'annulaire au pied droit en rapprochant un bac de teinture (15 jours de repos).

Chez Mlle veuve Gaydet et fils, M. Jules Dubizy, 39 ans, domestique, demeurant rue Roméo, s'est fait des contusions dans l'aisselle en tombant (15 jours de repos).

Chez M. Paul Lecomte, M. Honoré Raevens, 31 ans, encollure, demeurant rue Elisabeth, 10, a été contusionné au gros orteil gauche par la chute d'un rouleau (15 jours de repos).

Un domestique de chez MM. A. et J. Grioux fils, M. Jean Duprez, demeurant rue de l'Épée, 52, s'est fait une entorse du pouce droit en décrochant des barres de fer (20 jours de repos).

Chez MM. Emile-Roussel et fil, M. Charles Minens, 23 ans, teinturier, demeurant rue Cugnot, 40, a été brûlé à la main droite par de l'acide (15 jours de repos).

Chez MM. Wauwbergh et Defrane, M. Pierre Gernant, 31 ans, fondeur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 2, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite en tombant (20 jours de repos).

M. Louis Nisse, 30 ans, homme de peine chez MM. E. Vanclercx et fils, demeurant rue Anrin, cour Fignaux, 13, s'est contusionné le côté gauche en tombant (25 à 30 jours de repos).

Chez MM. Mullier frères, M. Philippe Dist, 10 ans, rattacheur, demeurant rue du Moulin-Tonton, à Watteles, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant (15 jours de repos).

À la teinturerie Veuve Goydet et fils, Mlle Julie Lebbens, 10 ans, soignesse, demeurant rue de la Limite, 25, à Croix, s'est fait une entorse tibia tarsienne gauche en tombant (15 jours de repos).

M. Jules Poignier, 40 ans, menuisier, chez M. Louis Rohart, demeurant à Herseaux, s'est luxé l'épaule droite et contusionné la cuisse droite en tombant d'une échelle (six semaines de repos).

Galeries Lilloises

Épicerie, Confectionnerie. — Qui n'ont pas le CHOCOLAT des Galeries a conquis les Lillois qui en mangent 300 k. 894-4

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FANTOMY
Dimanche 19 novembre. — Bureaux : 5 h. 12. Bataille : 6 heures. — Grande représentation de gala avec les concours de Mlle Irma Gheysens, rôle chantée au Théâtre de Tournai (1904-1905). M. Alphonse Benet, ténor de l'Hippodrome-Théâtre de Calais.
LA MATIÈRE DE TRIANON, opéra-comique en un acte.
PIERROT BUNI, opéra-comique en un acte.
LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN, drame en trois actes.
LE PARADIS, vaudeville en trois actes.
Ordre du spectacle : 1. Les Crochets du Père Martin, 2. A 8 heures. La Matière de Trianon, 3. A 9 heures. Pierrot Buni. — 4. A 9 heures 30. Le Paradis.
Prix des places : Loges de nos : 2 fr. 50 ; parterres : 1 fr. ; fauteuils d'orchestre : 1 fr. 50 ; parterre : 0 fr. 75 ; galeries : 0 fr. 40.
On peut retenir et faire numéroté ses places dès à présent, 23, rue Richard-Lenoir.

PALAIS D'ÉTIVÉ, BRASSERIE DE L'INDUSTRIE
9, rue Esquermoise, LILLE.
Tous les soirs, de 4 h. 1/2 à 7 h. et de 8 h. 1/2 à minuit, grand concert. Miles Émilete R., Jeanne Lebanc, Sorely. — Les Willys, MM. Valvidés Ramay, Maris.
Idéal Cinéma. Ses dernières actualités. — M. Loubel à Madrid. 1711-4.

LE CERCLE SYMPHONIQUE DU CENTRE

organise un grand concert à l'occasion du dimanche 19 décembre 1905, à quatre heures et demie précises du soir, dans la vaste salle des fêtes de M. G. Eckhoit, Brasserie des Orphéens, place de l'Épée.

Pour renseignements à cet égard, la commission s'est assurée le concours de la Chorale mixte du Club Moderne et de l'Association artistique roubaixoise.

CERCLE MODERNE — Sections chorale mixte, symphonique, dramatique et sportive, siège : Café de l'Étoile rue Blanchemaisle. — Un troisième grand concert symphonique suivi de bal aura lieu le dimanche 19 novembre 1905, à cinq heures précises du soir, dans la vaste salle des fêtes Dominique-Rousseau, rue de l'Alouette.

Pour renseigner l'écrit de cette fête le comité s'est assuré du bienveillant concours de la Grande Harmonie de Croix.

Les portes seront ouvertes à quatre heures et demie.

Cinéma gratis. 1. Jours : Galeries Lilloises

1744-4

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LE FESTIVAL DE L'ÉPEULE — Mardi a eu lieu à l'école de l'Épéeule, une importante réunion où le comité organisateur, afin de donner à cette fête le plus d'éclat possible, a décidé de faire exécuter des listes de souscription chez les habitants et commerçants du quartier. Le comité espère que ces listes recevront partout bon accueil et que chacun aura à cœur de venir en aide aux dévoués organisateurs.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING — Section de Roubaix. — La quatrième conférence de la saison aura lieu dans le grand hall de l'Épéeule, à l'occasion des Arts industriels, le samedi 18 novembre 1905, à huit heures du soir. Elle aura pour sujet « Les Travaux français sur le Mont-Morillon de 1860 à 1900 ». M. le lieutenant de vaisseau Georges Simon, a pour thème « Les projections indites à la lumière électrique. Les points seront traités de la hauteur du soleil et de l'altitude des lieux qu'il traverse. »

LA MUSIQUE MUNICIPALE — LA GRANDE HARMONIE — donnera son banquet de Sainte-Cécile, au local des sapeurs-pompiers, le samedi 27 courant, à quatre heures et demie précises.

Dépôts de Cartes Postales Ed. 60, au Grand Bazar. 612-4.

ÉTAT CIVIL

DE ROUBAIX du 16 novembre 1905
Naisances : M. Henri Bell, rue de la Balance, 150. — Marie Soudan, rue Ma Campagne, cour Delecluse, 6. — Raoul Desbrosses, rue des Fosses, cour Desamps, 3. — Albert Huyck, boulevard Gambra, — Arthur Parent, boulevard de Cambrai.

Décès : — Augustine Lefebvre, 77 ans, ménagère, au Haut, section de M. Mont-Jeux, maison Delecluse, — Hervé Michel, 28 ans, employé, rue Blanchemaisle, — Edmond Gernant, 3 mois, rue Blanchemaisle, — Ferdinand Demoz, 2 ans, rue de l'Épée, — Raymond Depreter, 2 ans, rue du Fournil, 8.

CONSOMMATEURS

VOUS POUVEZ ÊTRE COOPÉRATEURS DE LA GRANDE BRASSERIE « LA LILLOISE », MOYENNANT 25 FRANCS PAYABLES EN UNE FOIS OU AU RAISON DE 5 FRANCS PAR MOIS.

Ce placement, le plus avantageux et LE PLUS SÛR qui puissent exister les travailleurs parisiens de leurs économies, est garanti hypothécairement. IL DONNE DROIT À UN INTÉRÊT FIXE DE 5 0/0 et à une REMISE DE 5 0/0 sur le prix des bières jusqu'à concurrence d'une consommation de 10 HECTOLITRES PAR AN.

Tous les coopérateurs ainsi que tous les clients sont invités à aller visiter la grande brasserie LA LILLOISE, construite sur 3,000 mètres carrés, sise à l'angle de la rue de l'Épée, l'outillage le plus parfait connu dans l'art de la brasserie et chacun, dans l'intérêt de la santé de sa famille, pourra constater que la BIÈRE « LA LILLOISE » est faite avec du MALT DORGE ET DU HOUBLON FRANÇAIS.

VOUS POUVEZ VOUS RENSEIGNER ET SOUSCRIRE AU BUREAU DE LA GRANDE BRASSERIE « LA LILLOISE », 55, RUE NATIONALE

Tribunal de simple police de Roubaix

Juge : M. Petit, juge de paix du canton Nord. — Ministère public : M. Laché, commissaire du 1er arrondissement. — Huissier-audencier : M^e Brun.

L'audience est ouverte à 9 h. 1/4.

UNE SCÈNE PEU BANALE
M. F., inculpé d'avoir employé une femme de journée étrangère sans assurance au préalable que celle était munie du certificat d'immatriculation, prétend qu'il ignorait jusqu'au dernier moment que la femme en question, n'ayant d'ailleurs été occupée chez lui que provisoirement pour remplacer sa bonne, n'était pas Française.

D. — Nous remettons l'affaire à huitaine.
R. — Ah ! non, par exemple, j'aime mieux donner vingt sous tout de suite (rires).

D. — Nous ne pouvons pas vous condamner si vous nous assurez que vous n'avez rien de ce genre à votre charge.
R. (s'animant). — Mais ça m'est égal. J'aime mieux subir une condamnation qui n'est pas infamante que de me déranger deux fois. Ça ne m'empêchera pas de dormir. Pourquoi que ce soit pas sur le journal ! (Hilarité prolongée).

L'affaire est tout de même remise à huitaine.

Pour ne pas empêcher l'inculpé de dormir, nous ne le désignerons que sous une initiale.

A PROPOS DE GOSSES

Adèle Ponthieu se plaint d'avoir été frappée sur toutes les parties du corps par Hespel Marie.

D. — Pourquoi vous avez-elle frappée ?
R. — Parce que nos enfants s'étaient disputés, et elle m'a terrassée (sic) de coups de tête et de pied...
Trois jours de travail.

UNE RIXE DANS UN ESTAMINET

A l'estaminet Pierre Demolle, à Croix, une rixe a éclaté entre le cabaretier et quatre consommateurs : Henri Depoortere Léon Deblat, Richard et Rémy Vandewalle.

M. Demolle est condamné à trois jours de travail. Un jour à Depoortere et aux frères Vandewalle. Deblat est acquitté.

PLAIES ET BOSSES
— Cinq francs à Achille Declercq pour tapage injurieux.
— Trois jours à Carlos Bachelier pour violence exercée sur Lagache.
— M. Fleuv Scrupland s'est permis de saisir par le cou Rosalie Bouquet.
Un jour de travail.
— M. Emile Desreumaux, éclusier, a reçu un coup de poing et un coup de pied du jeune Lovarié, qu'il voulait empêcher de stationner sur un pont confié à sa garde.
Trois jours de travail.
— Un jour de travail à Jules Duyck pour avoir giflé sa sœur.

AFFAIRES DIVERSES

— Un franc d'amende à M. Tripiet, marinier, pour ne pas avoir été paré avec le bateau conformément aux règlements.
— M. Auguste Fruit, charretier au service de M. A. Juville frères, a été surpris dormant sur son siège.
Six francs d'amende. MM. Juville sont condamnés solidairement.
— M. Cotelier, inculpé de n'avoir pas nettoyé son aqueduc, avait contesté la constatation, mais l'expertise ordonnée lui a donné tort. Il est condamné à un franc d'amende. La séance est levée à 11 heures.

TOURCOING

MORT SUBITE

M. Emile Rooryck, 63 ans, colporteur, demeurant rue du Nord, cour Leclercq, n'avait pas été vu par ses voisins depuis mardi soir. Sa maison était demeurée hermétiquement close. La chose paraissant anormale, M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, en fut informé. Celui-ci se rendit cour Leclercq. Il constata que la porte d'entrée de l'habitation de M. Rooryck était fermée à l'intérieur. Il brisa alors un carreau d'une fenêtre et après avoir ouvert celle-ci, pénétra dans la maison. Dans la chambre à coucher située au 1er étage, il trouva le colporteur couché dans son lit. Les draps couvraient jusqu'au menton ce dernier qui paraissait mort. Aucune contraction ne cristipait son visage.

M. le docteur Delegrange, appelé, constata la mort naturelle de M. Rooryck.

La sœur de ce dernier, Mme Vve Harnicoeck, demeurant 34, rue Motte, a été prévenue par M. Proix.

FEU DE PAILLE

Mercredi, vers 10 heures et demie du soir, M. Louis Floiet, domestique, demeurant 122, rue de la Poente, aperçut de sa chambre à coucher une vive lueur. Il se leva et constata qu'une meule de paille était en flammes. Cette meule se trouvait dans une pièce appartenant à M. Flipo, fermier, rue de la Poente et située à une quarantaine de mètres environ de la ferme de ce dernier.

M. Floiet donna l'alarme. Les pompiers, prévenus, se rendirent immédiatement sur les lieux et se mirent en devoir de noyer le foyer de l'incendie sous des torrents d'eau. La meule, qui contenait 2,500 kilos de paille et est évaluée 1,200 francs, a été complètement détruite. Il n'y a pas d'assurance. La cause de l'incendie est inconnue.

RENVERSEE PAR UN CHIEN

Hier, vers 4 heures et demie du soir, au moment où elle sortait de chez elle, Mme L'artier, 69 ans, ménagère, demeurant 48, rue du Luxembourg, fut renversée par un chien d'un voisin, M. Félix Triol. Dans sa chute, elle se fractura le bras droit et se blessa au-dessous de l'épaule.

Reléguée par des voisins, la pauvre femme a été transportée chez elle où elle a reçu les soins de M. le docteur Delegrange.

UNE CHUTE

Vers 7 heures du matin, M. Jules Libert, 26 ans, domestique au service de la Nouvelle Union Tourcoingnoise, passait dans la rue des Carliers avec un camion chargé de sacs de charbon, lorsque, par suite d'un cahot, il tomba du siège sur lequel il se trouvait.

Dans sa chute M. Libert s'est fait une rupture musculaire dans la région des muscles de la cuisse et de la fosse à droite. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dumont qui lui a prescrit un repos de 10 jours environ.

LES VANDALES

M. Henri Ducoulombier, négociant en laines, demeurant 20, rue du Blanc-Sauz, s'est plaint à M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, que chaque nuit des individus, mal intentionnés, brisaient des briques formant les arêtes de son habitation. Les dégâts causés pendant ces dernières nuits s'élevaient à une cinquantaine de francs. Une enquête est ouverte.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes Dubar et Nougat de la brigade des Risques-Tout ont arrêté jeudi matin Henri Delbarre, 28 ans, ouvrier agricole, né à Tournai, demeurant à la rue de l'Épée, qui avait été surpris par la fraude 190 grammes de tabac bachelé, 100 grammes de tabac en poudre, 2,700 allumettes chimiques.

Remis aux gendarmes de Tourcoing, Delbarre sera transféré ce matin à Lille.

REUNION DE COMMISSION

La commission des travaux s'est réunie hier, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lecomte, adjoint au maire. Elle a étudié la question du chauffage du nouvel Hôtel des Postes et de la Bourse du Commerce.

LEURS RENTES

Chez Denoyelle-Lexoux, rue de la Cloche, un menuisier, Léon Couduon, 39 ans, demeurant à Roubaix, s'est fait une entorse médio-tarsienne au pied droit en soulevant une pièce de bois (10 jours de repos).

Chez Lepoivre-Six et Cie, négociants en charbons au Blanc-Sauz, un charbonnier, Maurice Blanchet, 42 ans, demeurant à Moulvaux, a reçu un bloc de charbon sur la jambe gauche qui a été contusionné (10 jours de repos).

Chez Georges Liévin, serrurier, rue de Lille, un ouvrier, Fortuné Roussel, 14 ans, demeurant à la rue du Canal a été blessé au médus et à l'annulaire gauche par suite de la chute d'un foyer, 3 à 6 jours de repos.

Chez Lemaire-Régulier fils, fileteurs, 43, rue de la Cloche au Bâcher, Emile Clarysens, 14 ans, demeurant à Mouscron, en soulevant une table, a fait un faux mouvement, est tombé et s'est blessé à la paupière supérieure gauche et à la poignée gauche (Huit jours de repos).

CONCERT AU THEATRE

L'Harmonie « La Fraternelle » donnera un Leuzé (Belgique), qui tenait de passer en prochain, 18 novembre, à 8 heures du soir, avec le concours de Mlle Marthe Rousselle, premier prix du Conservatoire de Lille, M. Paul Meyer, 1er prix du Conservatoire de Paris ; M. Jean Wibaut, 1er prix du Conservatoire de Lille ; M. Albert Noël (compositeur), MM. Vanheil et Antrop, solistes de l'Harmonie « La Fraternelle » et des signora mandolinis.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Salle Leveurier. Direction : A. Vignier)
Dimanche prochain : UN LYCEE DE JEUNES FILLES, opérette-vaudeville en quatre actes, musique de Gode.
Les premiers rôles seront tenus par MM. G. Roche, René, Géo Boyer, MMes Dasveda, Castrix, Soréli.
Le spectacle commencera par LE MAITRE DE CHAMBRE, opéra-comique en un acte, musique de Paer. Les rôles seront tenus par MM. Castrix, René et M^{lle} Castrix.
Bureaux à 2 heures 12 ; rideau à 3 heures.
Prix des places : Fauteuils, 3 fr. ; parquets, 2 fr. ; galeries, 1 fr.
Savon Victor Vaisier Nouveau Parfum exquis. 570-4

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES ARRIVAGES AUX HALLES — Il est arrivé jeudi matin aux halles de Tourcoing 1,400 huîtres, 2,670 kilos de marée, 50 kilos de beurre.

ÉTAT CIVIL

DE TOURCOING du 16 novembre 1905
Naisances : — Kint Amant, rue du Général-Lafayette, 11. — Rooryck Emile, 63 ans, rue du Nord.
Décès : — Auguste, 81 ans, rue d'Harve, 3. — Barré Jean-Baptiste, 65 ans, rue Saint-Joseph, 31.

Tribunal de simple police de Tourcoing
Audience du jeudi 16 novembre 1905
Le tribunal a entendu à 9 heures, sous la présidence de M. Broquet, juge de paix, M. Vilain, commissaire central, remplissant les fonctions de ministre public.

LA VIE SPORTIVE

Les Courses

Hier, jeudi, 16 novembre :
Courses à Auteuil

RESULTATS
PRIX ARISTOTE
1. Monjéto (M. E. Fischhof (Burgoyne). — 2. Pétrone III (P. Morel). — 3. Le Chanoine (Brooks). — Non placés : Masséna (Hollobone), Charmant (Driscoll). — 6 longueurs, 6 longueurs.

PRIX DOUBLON
1. Le Falgaux, à M. Ed. Ardecanson (H. Mitchell). — 2. Piau (Burgoyne). — Valero (L. Flint). — Non placés : Gradignan (Wilson), Beau-repaire (Dekeyer), Cyriote (Hollobone), Bizantin (H. Holt), Stradivarius (Brooks), Metella (Brigant). — 2 longueurs, 3/4 de longueur.

PRIX CANOT
1. Jusque au Bout, à M. R. de Saligny (Lozmas). — 2. Maisouyé (Driscoll). — 3 longueurs.